

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

A part of Agilent Technologies

Seahorse XF Cell Energy Phenotype Test Kit, Part Number 103325-100

Section 1. Identification

Identificateur de produit	: Seahorse XF Cell Energy Phenotype Test Kit, Part Number 103325-100		
Utilisations	: Uniquement des fins de recherche. Ne pas utiliser pour des procédures de diagnostic (RUO).		
	Oligomycin	12 x 5.722 mg	
	FCCP	12 x 22.593 mg	
Fournisseur/Fabriquant	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770		
N° d'article (Kit Chimique.)	: 103325-100		
N° d'article	Oligomycin	Non disponible.	
	FCCP	Non disponible.	
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300		

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement	: Oligomycin FCCP	Pas de mention de danger. Pas de mention de danger.
Mentions de danger	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Conseils de prudence		
Prévention	: Oligomycin FCCP	Non applicable. Non applicable.
Intervention	: Oligomycin FCCP	Non applicable. Non applicable.
Stockage	: Oligomycin FCCP	Non applicable. Non applicable.
Élimination	: Oligomycin FCCP	Non applicable. Non applicable.
Éléments d'une étiquette complémentaire	: Oligomycin FCCP	Aucun connu. Aucun connu.
	Oligomycin	Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue: 95.8%
	FCCP	Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue: 96.6%
	Oligomycin	Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue: 95.8%
	FCCP	Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue: 96.6%

Section 2. Identification des dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Oligomycin : Aucun connu.
FCCP : Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Oligomycin : Mélange
FCCP : Mélange

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: Oligomycin	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	FCCP	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	: Oligomycin	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	FCCP	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Contact avec la peau	: Oligomycin	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	FCCP	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Ingestion	: Oligomycin	Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	FCCP	Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Section 4. Premiers soins

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: Oligomycin FCCP	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: Oligomycin FCCP	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Oligomycin FCCP	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Oligomycin FCCP	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant	: Oligomycin FCCP	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers	: Oligomycin FCCP	Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	: Oligomycin FCCP	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	: Oligomycin FCCP	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés	: Oligomycin FCCP	Aucun connu. Aucun connu.
Dangers spécifiques du produit	: Oligomycin FCCP	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
Produit de décomposition thermique dangereux	: Oligomycin FCCP	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: Oligomycin

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

FCCP

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Oligomycin

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

FCCP

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Oligomycin

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

FCCP

Intervenants en cas d'urgence

: Oligomycin

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

FCCP

Précautions environnementales

: Oligomycin

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

FCCP

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage : Oligomycin

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

FCCP

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Oligomycin

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

FCCP

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Oligomycin

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

FCCP

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Oligomycin

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

FCCP

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en

Section 7. Manutention et stockage

position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- | | | |
|----------------------|----------------------|-------------------------------------|
| État physique | : Oligomycin
FCCP | Solide.
Solide. |
| Couleur | : Oligomycin
FCCP | Blanc.
De couleur pâle. / Jaune. |
| Odeur | : Oligomycin
FCCP | Inodore.
Inodore. |

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Seuil olfactif	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
pH	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Point de fusion	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Point d'ébullition	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Point d'éclair	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Taux d'évaporation	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Tension de vapeur	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Densité de vapeur	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Densité relative	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Solubilité	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Température de décomposition	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.
Viscosité	: Oligomycin FCCP	Non disponible. Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Oligomycin FCCP	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Oligomycin FCCP	Le produit est stable. Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Oligomycin FCCP	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Oligomycin FCCP	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Section 10. Stabilité et réactivité

Matériaux incompatibles	: Oligomycin FCCP	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
Produits de décomposition dangereux	: Oligomycin FCCP	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Oligomycin
FCCP

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.
Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 11. Données toxicologiques

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: Oligomycin FCCP	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: Oligomycin FCCP	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Oligomycin FCCP	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Oligomycin FCCP	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Oligomycin FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Oligomycin Orale	4640.7 mg/kg
FCCP Orale	3764.8 mg/kg

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Non disponible.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation

TDG / IMDG / IATA : Non réglementé.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Section 15. Informations sur la réglementation

Non inscrit.

[Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants](#)

Non inscrit.

[Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause \(PIC\)](#)

Non inscrit.

[Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds](#)

Non inscrit.

[Liste des stocks](#)

Australie	: Indéterminé.
Chine	: Indéterminé.
Europe	: Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (ENCS) : Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL) : Indéterminé.
Malaisie	: Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Indéterminé.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Indéterminé.
Taiwan	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

[Historique](#)

Date d'édition/Date de révision : 05/12/2016

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Version : 1

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies
- RPD = Règlement sur les produits dangereux

[Procédure utilisée pour préparer la classification](#)

Classification	Justification
Non classé.	

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

[Avis au lecteur](#)

Déni de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.